

DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE – N° 2023-306 « COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LA PLAINE DE L'AIN »

L'an 2023, le jeudi 21 décembre, à 18h00, le Conseil de Communauté de Communes de la Plaine de l'Ain, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à Chazey-sur-Ain, sous la présidence de Jean-Louis GUYADER, Président.

Date de convocation : jeudi 14 décembre 2023 - Secrétaire de séance : Patrick MILLET

Nombre de membres en exercice : 84 - Nombre de présents : 62 - Nombre de pouvoirs : 9 - Nombre de votants : 71

Etaient présents et ont pris part au vote : Max ORSET, Daniel FABRE, Christian de BOISSIEU, Liliane FALCON, Aurélie PETIT, Stéphanie PARIS, Thierry DEROUBAIX, Patricia GRIMAL, Jean-Marc RIGAUD, Joël GUERRY, Vincent MANCUSO, Gisèle LEVRAT, Laurent BOU, Sylvie RIGHETTI-GILOTTE, Marie-Françoise VIGNOLLET, Daniel MARTIN, Bernard PERRET, Ludovic PUIGMAL, Jean-Louis GUYADER, Claire ANDRÉ, Françoise GARIBIAN, Christian LIMOUSIN, Serge GARDIEN, André MOINGEON, Stéphanie JULLIEN, Alexandre NANCHI, Walter COSENZA, Lionel KLINGLER, Viviane VAUDRAY, Jean-Pierre GAGNE, Thérèse SIBERT, Franck PLANET, Jean-Luc RAMEL, Elisabeth LAROCHE, Frédéric TOSEL, Marie-José SEMET, Mohammed EL MAROUDI, Jean ROSET, Patrice MARTIN, Denis JACQUEMIN, Laurent REYMOND-BABOLAT, Nathalie MAGNON-MICOLAS, Pascal PAIN, Pascal COLLIGNON, Valérie CAUWET DELBARRE, Jocelyne LABARRIERE (à partir de la délibération n°2023-293), Béatrice DALMAZ, Lionel CHAPPELLAZ, Fabrice VENET (jusqu'à la délibération n°2023-298), Marie-Claude REGACHE, Sylviane BOUCHARD, Gilbert BOUCHON, Patrick MILLET, Marcel JACQUIN, Roland BONNARD, Daniel BEGUET, Maud CASELLA, Gaël ALLAIN (à partir de la délibération n°2023-285), Estelle BARBARIN, Françoise VEYSSET-RABILLOUD, Emilie CHARMET, Eric BEAUFORT, Bernard GUERS.

Etaient excusés et ont donné pouvoir : Sylvie SONNERY (à Liliane FALCON), Daniel GUEUR (à Daniel FABRE), Jean-Pierre BLANC (à Christian de BOISSIEU), Patrick BLANC (à Jean ROSET), Gérard BROCHIER (à Patrice MARTIN), Dominique DALLOZ (à Alexandre NANCHI), Régine GIROUD (à Marie-José SEMET), Fabrice VENET (à Marie-Claude REGACHE à partir de la délibération n°2023-299), Josiane CANARD (à Gilbert BOUCHON).

Etaient excusés et suppléés : Jehan-Benoît CHAMPAULT (par Jocelyne LABARRIERE), Agnès OGERET (par Roland BONNARD), Françoise GIRAUDET (par Estelle BARBARIN).

Etaient excusés : Joël BRUNET, Joël MATHY, Jean MARCELLI, Frédéric BARDOT, Nazarello ALONSO, Roselyne BURON.

Etaient absents : Antoine MARINO MORABITO, Dominique DELOFFRE, Lionel MANOS, Jean PEYSSON, Cyril DUQUESNE, Maël DURAND, Jean-Alex PELLETIER.

Objet : Contrat triennal avec le Centre des arts du récit dans le cadre de la CTEAC

VU l'avis favorable du Bureau communautaire du 11 décembre 2023 ;

Mme Aurélie PETIT, vice-présidente, rappelle que la CCPA est désormais signataire d'une *Convention territoriale d'éducation artistique et culturelle* (CTEAC) de trois ans. Ce projet vise à favoriser le développement d'actions culturelles à destination des enfants, des jeunes, ainsi que des personnes fragiles, sans exclure les actions à destination de tous les habitants au milieu rural. Il a pour ambition de créer du lien entre les acteurs du territoire et entre les habitants, et faire évoluer les pratiques artistiques et les habitudes culturelles des citoyens d'aujourd'hui et de demain.

Mme PETIT rappelle également que la CTEAC est soutenue par de nombreux partenaires : la Direction Régionale des Affaires Culturelles (DRAC), la Direction Régionale de l'Alimentation, de l'Agriculture et de la Forêt (DRAAF), la Région Auvergne-Rhône-Alpes, le Département de l'Ain et l'Education Nationale.

La CTEAC consiste en un programme d'actions annuel, en associant plusieurs équipes artistiques. La première année du projet se déroulera sur l'année scolaire 2023-2024. La plupart de projets artistiques et culturels ont une durée d'un an, avec l'exception d'un projet triennal autour des arts du récit.

.../...

Pour la mise en place de ce dernier, la CCPA a été accompagnée par le Centre des arts du récit, centre de ressources et d'expertise d'envergure nationale, basée en Isère. Ce partenariat a été fructueux : l'équipe du Centre a été à l'écoute, a su prendre en considération les attentes et les objectifs de la collectivité et a contribué activement à la structuration d'un projet complexe, sur mesure pour le territoire. Grâce à cet accompagnement, trois artistes de l'Ain ont été associées au projet et un plan d'actions a été mis en place.

Le Centre peut continuer à accompagner la collectivité dans la phase de réalisation du projet, durant trois ans. Cela permettrait notamment une meilleure gestion, avec des missions administratives, de suivi et de cadrage, en tant qu'intermédiaire entre la CCPA et les artistes associées. Le budget attribué au projet sera déterminé tous les ans, avec un plafond annuel de 24 000 €. Pour l'année en cours, 18 000 € seront attribués à ce projet.

Le Conseil communautaire, après avoir délibéré, à l'unanimité :

- APPROUVE la conclusion d'un contrat d'engagement triennal avec le Centre des arts du récit.
- AUTORISE le président, ou son représentant ayant reçu délégation, à signer ledit contrat et ses éventuels avenants, ainsi que l'ensemble des documents s'y rapportant.

*Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus, pour extrait conforme,
Le Président certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de la présente délibération,
Transmise en Sous-Préfecture de Belley, le 27 décembre 2023
Publiée le 29 DEC. 2023*

Le Président, Jean-Louis GUYADER
Pour le président et par délégation
Le 1^{er} vice-président,
Marcel JACQUIN

